



AIDES

AUX ENTREPRISES

Pass Commerce & Artisanat de service

**Soutenir la création,
la reprise et le
développement
des entreprises
artisanales
indépendantes**

Qu'est-ce que le Pass Commerce & Artisanat ?

C'est un dispositif financier mis en place par Lannion-Trégor Communauté, en partenariat avec la Région Bretagne, dont l'objectif est de dynamiser les activités commerciales et artisanales indépendantes, qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi, en soutenant :

- > **L'installation et le développement d'activités en centralité**
- > **Les investissements réduisant les impacts environnementaux**
- > **La numérisation et la digitalisation**



Bénéficiaires

Toute **entreprise commerciale, artisanale de service ou association à vocation économique exerçant une activité correspondant aux services de proximité** (épicerie, multiservices...):

- > **De 7 salariés CDI ETP maximum (hors gérant/président)**
- > **Dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 1 M€ HT**

Conditions d'éligibilité

- > **Projet de création, reprise ou modernisation**
- > **Entreprise implantée sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, en centre-ville, dans une zone de centralité ou dans un quartier prioritaire de la ville.**

Les opérations éligibles

TRAVAUX IMMOBILIERS



Dépenses non éligibles :
gros œuvre,
auto-construction,
dépenses inférieures à 300 € HT, matériel d'occasion non garanti 6 mois minimum, véhicules, consommables...

- > **Mise aux normes** (hygiène, électrique...)
- > **Accessibilité**
- > **Embellissement intérieur et extérieur** (peinture, cloison, enseigne, luminaire...)
- > **Sécurité** (rideau de fer, alarme)
- > **Second œuvre** (électricité, plomberie, menuiserie, chauffage, climatisation, isolation, escalier, terrasse commerciale)
- > **Isolation extérieure** (pierre, crépi)
- > **Ravalement de façade** (s'il ne constitue pas l'unique investissement et s'il est en lien direct avec le projet global)

ÉQUIPEMENTS



- > **Mobilier** (tables, chaises, étagères...) **et matériel de production** (chambres froides, vitrines réfrigérées, fours...)
- > **Investissements permettant de réaliser des économies** d'énergie, de réduire les déchets ou l'impact sur la consommation d'eau et les rejets

PRESTATIONS DE CONSEIL



- > **Transition écologique** (énergie, flux, déchets...)
- > **RSE**
- > **Accessibilité**
- > **Stratégie commerciale**
- > **Cybersécurité**

NUMÉRISATION, DIGITALISATION



- > **Prestation de conseil en numérique** (e-boutique, visites virtuelles...)
- > Réalisation ou refonte de **site internet**
- > **Matériel informatique et numérique** (ordinateur, imprimante, caisse, logiciel de caisse...)



Montant de la subvention



30 %
des investissements HT
plafonné à
7 500 €



Pour un minimum
d'investissement HT de
6 000 €



**Subvention co-financée par
Lannion-Trégor Communauté,
la Région Bretagne et les villes
de Lannion* et Perros-Guirec***

** Pour les entreprises implantées
sur ces communes*

Les étapes pour l'obtention de l'aide

1 / LETTRE D'INTENTION



Toute dépense réalisée avant la lettre d'intention ne sera pas éligible (aide non rétroactive).

2 / ACCUSÉ DE RÉCEPTION (AR) DE LA LETTRE D'INTENTION



Dès réception de l'AR, l'entreprise peut engager des dépenses.

3 / MISE EN RELATION AVEC LA CCI/CMA POUR CONSTITUER LE DOSSIER DE SUBVENTION



Pièces à produire :

- > Extrait RNE
- > RIB au nom commercial
- > Prévisionnel comptable / dernier bilan
- > Devis/factures au nom commercial
- > Accord bancaire en cas de prêt

Le dossier devra être déposé à la CCI/CMA dans les trois mois à compter de l'AR.

4 / MONTANT DE LA SUBVENTION VOTÉ PAR LES ÉLUS DE LTC



L'entreprise est informée par courrier de la décision du bureau exécutif de LTC :

- > Copie de la délibération
- > Conventions à retourner signées à LTC

5 / L'ENTREPRISE A TROIS ANS (MAXIMUM) POUR RÉALISER SES TRAVAUX/ INVESTISSEMENTS



6 / VERSEMENT DE LA SUBVENTION EN UNE FOIS SUR PRÉSENTATION DES JUSTIFICATIFS



Pièces à produire :

- > Copie des factures
- > État récapitulatif des dépenses, signé de l'expert-comptable
- > Conventions signées

Une question ? Contactez-nous !

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Lannion-Trégor Communauté

Tél. 02 96 05 09 00
dev-eco@lannion-tregor.com

.....

Dispositif co-financé
par la Région Bretagne
et Lannion-Trégor Communauté



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Aide soumise à la réglementation des minimis

Lannion-Trégor Communauté

Rue Claude Chappe | 22300 Lannion
www.lannion-tregor.com

